

2022-0975  
2022-03-04

French Container Label

<b>GROUPE</b>	<b>14</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	-----------	------------------

**DETAIL<sup>MD</sup>**

Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises  
à feuilles larges dans les sites non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

**PRINCIPE ACTIF :** Saflufénacil ..... 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,  
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

**OU**

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-  
3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0011 %  
et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

**N° D'HOMOLOGATION : 32773**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**CONTENU NET :** 0,5 L à 1 000, Vrac

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung  
Freienbach, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, un système de mélange et de chargement fermés doit être utilisé. Si on utilise une rampe d'aspersion en cabine fermée, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2022-0975  
2022-03-04

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

**NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

2022-0975  
2022-03-04

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-0975  
2022-03-04

French Booklet

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

**DETAIL<sup>MD</sup>**

Pour une suppression en prélevée et postlevée des mauvaises  
à feuilles larges dans les zones non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

**PRINCIPE ACTIF :** Saflufénacil ..... 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,  
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

**OU**

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

**N° D'HOMOLOGATION : 32773      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**CONTENU NET :** 0,5 L à 1 000 L, Vrac

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung  
Freienbach, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**DETAIL** est une suspension concentrée dans l'eau qui supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges.

**DETAIL** procure un désherbage résiduel des mauvaises herbes à feuilles larges à la fois en prélevée et en postlevée dans les zones non cultivées, incluant, mais ne se limitant pas aux emprises de chemin de fer, les stations associées aux emprises de pipe-lines, les passages à niveau de chemin de fer et les dépôts de rails, les servitudes d'utilités, les réservoirs de pétrole à la ferme, les installations de pompage, les rangées de clôtures non agricoles, bases militaires, ainsi que les aéroports. **DETAIL** peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide ARSENAL PowerLine ou le glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine et homologué pour usage sur les terres non agricoles).

**DETAIL** est rapidement absorbé par les racines et par le feuillage; une fois absorbé, il est très mobile dans les plantes. **DETAIL** est un inhibiteur potentiel de la protoporphyrinogène oxydase (PPO). Les dommages à la membrane cellulaire causés par une inhibition de la PPO mènent à la mort du plant. Les mauvaises herbes sensibles développent des symptômes de dommage dans les heures suivant l'application lors de conditions de pleine croissance; la mort du plant survient dans les 3 à 5 jours dépendant des conditions de croissance. Grandes mauvaises herbes établies peuvent nécessiter plus de temps pour la mort complète de se produire.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, un système de mélange et de chargement fermés doit être utilisé. Si on utilise une rampe d'aspersion en cabine fermée, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude

avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**



2022-0975  
2022-03-04

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

**NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## MODE D'EMPLOI

### TAUX D'APPLICATION

Pour un effet optimal, appliquer **DETAIL** avec l'adjuvant MERGE<sup>MD</sup> ou Hasten<sup>MC</sup> NT Spray Adjuvant à un taux de 0,5 % v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie). Traiter uniformément avec un équipement terrestre avec un volume d'eau d'au moins 200 L/ha. Utiliser un volume suffisant d'eau pour assurer un recouvrement uniforme.

Période d'application	Dose d'application (mL/ha)
Suppression en postlevée des mauvaises à feuilles larges dans les sites non cultivées	145 à 290 <sup>1</sup>
Suppression en postlevée et résiduelle en prélevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées	435

<sup>1</sup> **DETAIL** doit être utilisé à une dose plus élevée pour supprimer de fortes infestations ou des mauvaises herbes de plus grande taille.

Pour de meilleurs résultats, les applications en postlevée de **DETAIL** devraient être effectuées lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont petites (moins de 15 cm) et en croissance active. L'effet en postlevée peut être ralenti ou diminué sous des conditions climatiques nuageuses et/ou brumeuses ou froides ou lorsque les mauvaises herbes poussent sous des conditions de stress causé par la sécheresse ou autre facteur. Lorsque des populations plus denses et/ou des mauvaises herbes à feuilles larges de plus grande dimension sont ciblées, utilisez des volumes de pulvérisation plus grands et/ou une dose d'application plus élevée à l'intérieur de la gamme de dose retrouvée sur l'étiquette.

La durée de l'effet provenant des applications résiduelles en prélevée sera affectée par la dose d'application, les caractéristiques de sol, tout aussi bien que la quantité de pluie après l'application.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

#### Suppression en prélevée et en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées

Pour une suppression en postlevée non-résiduel des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 145 à 290 mL/ha de **DETAIL**. Pour un effet optimal, cibler les traitements lorsque les mauvaises herbes ont moins de 15 cm de hauteur. Les mauvaises herbes plus grandes ou les infestations plus fortes vont nécessiter des doses plus élevées ou des mélanges en réservoir. Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises herbes à feuilles larges ciblées en prélevée tel qu'indiqué ci-dessous par un astérisque dans la liste de mauvaises herbes, employer 435 mL/ha de **DETAIL**.

- Liseron des champs <sup>1</sup>
- Renouée liseron\*
- Vergerette du Canada\*
- Stellaire moyenne\*
- Lampourde glouteron\*
- Saponaire des vaches
- Pissenlit <sup>1</sup>
- Vergerette annuelle
- Sagesse-des-chirurgiens
- Sénéçon vulgaire
- Lamier amplexicaule (répression)
- Renouée des oiseaux
- Kochia \* (y compris les groupes 2 et 9 résistants)
- Renouée persicaire\*
- Chénopode de blanc\*
- Laitue scariole <sup>2</sup>
- Mauve négligée
- Étoile du matin\*
- Ipomée à feuilles de lierre\*
- Ipomée blanche\*
- Ipomée sauvage\*
- Sisymbre élevé
- Moutarde, sauvage\*
- Morelle, noir\*
- Morelle à trois fleurs
- Morelle noire de l'Est
- Morelle poilue
- Amarante fausse-blite\*
- Amarante à racine rouge\*
- Amarante blanche\*
- Pourpier potager\*
- Petite herbe à poux\*
- Grande herbe à poux\*
- Canola (colza) spontané
- Bourse à pasteur
- Renouée de Pennsylvanie\*
- Laiteron rude et potager
- Liseron des champs <sup>2</sup>
- Tabouret des champs\*
- Tournesol commun\*
- Chardon des champs <sup>1</sup>
- Soude roulante\*
- Abutilon\*

\* Appliquer 435 mL/ha de **DETAIL** pour un traitement de postlevée et la suppression résiduelle en prélevée.

<sup>1</sup> Suppression au stade de plantule et répression au stade de croissance des vivaces.

<sup>2</sup> Suppression de la partie aérienne par traitement de brûlage.

\* Appliquer 435 mL/ha de **DETAIL** pour un traitement de postlevée et la suppression résiduelle en

## MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Le mélange en réservoir est une stratégie reconnue pour retarder l'apparition de la résistance au herbicide tout aussi bien que d'améliorer le spectre de mauvaises herbes supprimées par le traitement d'un seul produit. Consultez les étiquettes des produits d'association pour les taux d'applications, mauvaises herbes additionnelles supprimées, les modes d'emploi, précautions et restrictions, et respectez la zone tampon la plus sévère parmi les produits d'association.

### DETAIL + Herbicide ARSENAL PowerLine

Pour un désherbage résiduel à plus large spectre, mélangez en réservoir **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine. Le mélange en réservoir **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine procurera une suppression résiduelle d'un plus large spectre de mauvaises herbes, incluant la destruction des espèces de mauvaises herbes tolérantes au Groupe 2 ALS. Consultez l'étiquette de l'Herbicide ARSENAL PowerLine pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par l'Herbicide ARSENAL PowerLine.

Pour les traitements de mélange en réservoir de **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine, utilisez l'adjuvant MERGE ou Hasten NT Spray Adjuvant à un taux de 0,5% v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie).

Produit d'association en réservoir	Taux par hectare
Herbicide ARSENAL PowerLine	3,0 L/ha

### DETAIL + Glyphosate

Le mélange en réservoir de **DETAIL** avec le glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine, sel de potassium, sel di ammonium ou sel diméthylamine et homologué pour l'utilisation dans les sites non cultivés), procurera une suppression accélérée d'un spectre élargi de mauvaises herbes à feuilles larges par un traitement de brûlage incluant les espèces de mauvaises herbes à feuilles larges tolérantes au glyphosate sur l'étiquette.

Les mélanges en réservoir de **DETAIL** avec le glyphosate et l'adjuvant MERGE ou Hasten NT Spray Adjuvant à un taux de 0,5% v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie) peuvent améliorer la suppression des mauvaises herbes de plus grande taille.

Produit d'association en réservoir	Taux par hectare
glyphosate	810 à 4320 g m.a. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pour la suppression des graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces. À une dose de 810 à 4320 g m.a./ha est équivalent à 1,5 à 8 L/ha de l'**herbicide liquide Roundup Transorb HC** (540 g m.a./L) ou 1,69 à 9 L/ha de la **solution herbicide Vantage Plus Max** (480 g m.a./L). D'autres formulations de glyphosate peuvent nécessiter une conversion de la dose en fonction de la concentration de la matière active.

## **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE**

1. Avant de commencer l'application de **DETAIL**, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre. Commencer l'agitation.
3. Ajoutez **DETAIL** en premier et poursuivre l'agitation jusqu'au mélange complet.
4. Lors du mélange en réservoir de l'herbicide ARSENAL PowerLine ou du glyphosate, ajoutez **DETAIL** suivi par la quantité recommandée du produit d'association en réservoir.
5. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau.
6. Ajouter en dernier lieu la quantité appropriée d'adjuvant MERGE ou Hasten NT au réservoir.
7. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.
9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Éliminez toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

## **INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION**

Nettoyer à fond tous les tamis afin d'empêcher que les buses se bouchent. Appliquez dans un volume d'eau minimum de 200 L/ha pour assurer une couverture complète. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utiliser un plus grand volume d'eau.

Un meilleur recouvrement du produit résulte en une meilleure suppression des mauvaises herbes.

## **RESTRICTIONS ET LIMITATIONS**

1. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

2. Délai de sécurité : (a) Les sites non-militaires - Ne pas pénétrer ou permettre l'accès dans les zones traitées avant que le produit ait sèche.  
  
(b) Les bases militaires - Ne pas pénétrer ou permettre l'accès au personnel militaire dans les zones traitées dans les 2 jours après le traitement.
3. Il n'y a pas d'intervalle avant récolte ou pour le pâturage requis pour **DETAIL** appliqué sur le fourrage de graminée ou le foin traité.
4. **NE PAS** appliquer directement dans l'eau. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ainsi que les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
5. Pour réduire l'écoulement des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez l'application sur des superficies ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue. La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.
6. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.
7. Dans certains cas, le mélange en réservoir du produit avec un autre produit antiparasitaire ou un fertilisant peut résulter en des effets biologiques qui peuvent comprendre, mais qui ne se limitent pas à: une réduction de l'efficacité contre le ravageur ou une augmentation du dommage chez la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca) pour des informations avant le mélange de tout pesticide ou fertilisant qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette. L'utilisateur assume le risque de perte survenant suite à l'utilisation de mélanges en réservoir qui n'apparaissent pas sur cette étiquette ou qui ne sont pas spécifiquement recommandés par BASF.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **Zones tampons**

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants **NE nécessite PAS** le respect d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Dans le cas des applications sur les emprises, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faudrait avoir recours aux meilleures stratégies d'application disponibles qui réduisent le plus possible la dérive hors-cible par rapport au point d'application et tiennent compte notamment des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de

pulvérisation (p. ex. qui produit des gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur par rapport au couvert végétal).

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairies, secteurs forestiers, brise-vents, boisés, haies, zones riveraines et bosquets).

Méthode d'application	Utilisation	Zones tampons (mètres) nécessaires pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	Non-cultivées (excluant les emprises**)	20

\* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

\*\* Une zone tampon pour la protection des habitats terrestres n'est pas requise pour les applications sur les emprises, notamment les bords de routes et les ballasts de chemin de fer, les emprises de chemin de fer et hydroélectriques, les servitudes d'utilité et les routes.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, il faut consulter les étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange et respecter la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée parmi les produits utilisés, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide, **DETAIL** est un herbicide du groupe 14 et à d'autres herbicides du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **DETAIL** et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population de mauvaise herbe si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser **DETAIL** ou les herbicides du même groupe 14 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au



champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

2022-0975  
2022-03-04

Optional container label for small container size

<b>GROUPE</b>	<b>14</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	-----------	------------------

**DETAIL<sup>MD</sup>**

Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises  
à feuilles larges dans les sites non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

**PRINCIPE ACTIF :** Saflufénacil ..... 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,  
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

**OU**

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

**N° D'HOMOLOGATION : 32773**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**CONTENU NET :** 0,5 L à 1 000, Vrac

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, ON L5R 4H1  
1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

2022-0975  
2022-03-04

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

S'il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète des précautions.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

2022-0975  
2022-03-04

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

**NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-0975  
2022-03-04

2022-0975  
2022-03-04

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.